

AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE DES DOCTORANT.E.S

Présentation :

Une aide à la mobilité internationale est proposée **aux doctorant.e.s de l'Université Toulouse Jean Jaurès**, par le biais **d'une entrée unique et centralisée** inter-services : une candidature à déposer sur la plateforme MoveOn.

Ce dispositif exclut les mobilités correspondant à un travail 'ordinaire' de thèse dit 'terrain de thèse' (qui relèvent d'un autre dispositif).

En fonction du type et de la nature de la mobilité, la candidature, si elle est retenue, mobilisera soit le programme de bourse Erasmus+, soit les fonds de la Commission recherche, **sans que cela ait de conséquence sur le programme de la mobilité ou le contenu de la demande déposée.**

L'unité de recherche (UR) de rattachement du/de la doctorant.e est mobilisée puisque la direction de l'UR doit s'engager, si elle approuve la mobilité, sur une contribution financière concourant à l'équilibre du budget global de la mobilité.

Information :

L'appel est diffusé par mail aux écoles doctorales, aux unités de recherche (directions et secrétariats), aux élu.e.s de la Commission recherche (CR), est relayé par le service des relations internationales, et est publié sur l'ENT.

Ne sont pas comprises dans le dispositif :

- Les mobilités correspondant à un travail « ordinaire » de thèse (elles relèvent d'un autre dispositif)
- Les mobilités déjà effectuées au lancement du dispositif
- Les mobilités dont le coût total est inférieur à 500€

Les doctorant.e.s ayant déjà bénéficié d'une aide à la mobilité ne sera pas prioritaire.

Modalités / Format de la candidature :

Pour déposer sa candidature, le/la doctorant.e doit

1/se connecter **sur le portail MoveOn avec ses identifiants ENT**

Lien pour accéder à MoveOn : <https://tlse2.moveonfr.com/form/61963070ebbf6c447771d532/fra>

2/puis compléter le **formulaire en ligne** et téléverser les **documents suivants :**

- Un budget prévisionnel (utiliser le modèle communiqué)
- Un avis signé de la **direction de thèse** qui précise l'apport de la mobilité pour le **projet professionnel**
- Une attestation signée de la **direction de l'unité** de recherche qui indique le montant de la contribution de l'UR à la mobilité

- Une lettre d'invitation ou d'accueil ou d'une acceptation de la communication ou tout autre document justificatif de la mobilité
Si la pièce justificative ne peut pas être fournie au moment du dépôt dans MoveOn, le/la doctorant.e peut tout de même candidater au dispositif, en joignant une lettre en ce sens.

Dans le cas où le/la doctorant.e souhaiterait effectuer deux mobilités, il devra compléter **deux formulaires distincts.**

Examen :

Les candidatures sont examinées en commission.

La commission d'examen est composée de :

- la/la Vice Président.e UT2J en charge de la recherche
- la/le responsable administrative du service des Relations internationales
- les directions des 3 Ecoles doctorales
- 1 représentant doctorant par Ecole doctorale
- 5 élus à la Commission recherche dont au moins 3 élus au titre des doctorants

Secrétaire de séance : la responsable administrative de la Vice-Présidence recherche

La commission d'examen diffuse le tableau des décisions (pas de vote du tableau en Commission recherche).

Mise en œuvre de l'aide :

Dans le cas où la mobilité est financée en complément ou en totalité par les fonds de la Commission recherche : l'aide octroyée par la CR est versée à l'UR à disposition du doctorant.e dans les meilleurs délais.

Dans le cas où la mobilité est financée en complément ou en totalité par les fonds ERASMUS+, le service des Relations internationales prendra contact avec le/la doctorant.e et mettra en place avec lui/elle le versement d'une bourse.

Si une partie du financement reste du ressort des fonds de la Commission recherche, le montant de l'aide octroyée par la CR est versée à l'UR à disposition du/de la doctorant.e

Détails des financements sur fonds Erasmus+ :

Mobilités éligibles : accueil dans une institution (les mobilités liées à une participation à un colloque ne sont pas éligibles sur ces fonds)

➤ **Caractéristiques d'une mobilité courte ERASMUS+ :**

Mobilité de courte durée (5 à 30 jours)

Lettre d'accueil d'une institution (laboratoire, école doctorale...)

Indemnités journalières (pas de prise en charge des frais de déplacement) versées au doctorant

Périmètre : doctorants inscrits à l'UT2J.

➤ **Caractéristiques d'une mobilité longue ERASMUS+ :**

Mobilité de longue durée (2 à 12 mois)

Lettre d'accueil d'une institution (laboratoire, école doctorale...)

Indemnités mensuelles versées au doctorant

Périmètre : doctorants inscrits à l'UT2J

+ Publics concernés par le « soutien pour l'inclusion » d'ERASMUS+

Un complément financier forfaitaire « soutien pour l'inclusion » est attribué afin d'encourager et soutenir la participation des publics répondant à l'un des critères suivants :

Critères pour les personnes	Justificatifs
1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH <u>ou</u> attestation de maladie longue durée <u>ou</u> carte invalidité, etc.
2. habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) Zonage de politiques publiques L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
3. habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2 et pour le repérage des quartiers concernés : https://sig.ville.gouv.fr/	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
7. appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€	Attestation CAF de quotient familial

+ Publics concernés par le forfait écoresponsable d'ERASMUS+

Un forfait écoresponsable est attribué afin d'encourager et favoriser les mobilités plus vertes. Sur présentation d'un billet de train, de bus ou de covoiturage, un complément de 50 euros sera ajouté à la bourse de mobilité.

Les allocations Erasmus + sont attribuées dans la limite des subventions disponibles.

Détails des financements sur fonds Commission recherche :

Mobilités éligibles :

- Participation à des colloques internationaux, avec lettre d'acceptation
- Séjours dans un laboratoire ou une institution à l'étranger pour développer des coopérations
- Préparation d'un séjour postdoctoral...

Périmètre : doctorants pour lesquels l'UT2J est tutelle principale de l'UR de rattachement ou employeur du directeur de thèse.